



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du Syndicat National des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Chevaux de Courses au Trot en France

Sur convocations individuelles, une réunion du Conseil d'administration s'est tenue le 30 octobre 2016 au 4^{ème} étage sur l'hippodrome de Vincennes.

Etaient présents :

Monsieur Christian BAZIRE, Président
Monsieur Bernard PLAIRE, Vice-président
Monsieur Stéphane MEUNIER, Vice-président
Monsieur Pierre VERCROYSSSE, Vice-président
Monsieur Jean Marc Godard, Monsieur Christian BOISNARD, Monsieur Julien RAFFESTIN, Monsieur Marcel BOUCHEZ, Monsieur Franck ANNE.

Etaient excusées :

Monsieur Colette CHASSAGNE, Secrétaire
Monsieur Aurélien DAVID

La séance est ouverte à 18 h par le Président Christian BAZIRE.

1/ Proposition sur la monte en courses

Depuis quelques années, le SEDJ a rencontré à plusieurs reprises la MSA et le Ministère de l'Agriculture pour le statut des jockeys en courses et travaille depuis plus d'un an avec la SECF à ce sujet.

Lydie Chatainier, juriste du Cheval Français, rappelle les inconvénients de la situation actuelle :

Les jockeys salariés n'ont pas de couverture « accident du travail », établissent des factures non-conformes (sauf ceux qui sont en société), il y a un risque de redressement fiscal, et ils ne cotisent pas correctement pour la retraite.

Mme Chatainier expose la proposition suivante suite aux dernières rencontres avec le SEDJ, la CCMSA et le Ministère:

- Il sera possible de rentrer les apprentis et les lads-jockeys dans la catégorie des **non-salariés agricoles** ; ils devront alors effectuer une déclaration au CFE de la chambre d'agriculture et obtenir un **numéro SIRET**.
- La demande de couverture est prise en compte dès la 1^{ère} course,
- Le ministère propose ainsi de créer un critère spécifique aux « *jockeys* », autre que ceux de sol ou d'heures de travail...
- Le jockey sera soit *cotisant solidaire*, soit *chef d'exploitation* selon 2 critères : à partir de 150 courses par an, et selon les revenus.

Un tableau récapitulatif est distribué aux participants.

Plusieurs participants s'interrogent sur les critères retenus et après quelques calculs concrets, l'assemblée se montre ravie de cette avancée et donne son aval au Cheval Français.

2/ Exclusion de Julien ROSENZWEIG

Le 25 octobre, Julien ROSENZWEIG a adressé un mail au syndicat pour avertir qu'il ne pourrait être présent à la réunion du jour puisqu'il avait 2 chevaux qui passaient aux ventes ce jour.

Après concertation, l'assemblée présente a décidé, que face à son absence pour raison professionnelle, elle devait reporter son exclusion à une date ultérieure.

3/ Avocate Maître de Freminville

Lors de la réunion du 23 septembre, il avait été donné un préavis de 2 mois à Maître de Freminville afin d'étudier de nouvelles propositions d'avocats. Un cahier des charges va devoir être établi par le syndicat.

4/ Convention collective

Une prochaine réunion de la Convention collective aura lieu le 13 décembre prochain sur les heures d'équivalence.

5/ Représentativité

Le dossier de candidature du SEDJ, organisation professionnelle d'employeurs, en vue de la reconnaissance de sa représentativité dans la branche a été déposé le 28 octobre.

6/ Organisation Gala 2017

Christian BAZIRE demande aux adhérents s'ils souhaitent l'organisation d'un nouveau Gala, ceux-ci répondent par l'affirmative.

7/ Logement de salariés à Grosbois

Un adhérent soulève le manque de logements pour les salariés sur le Domaine de Grosbois. Un courrier va être rédigé en ce sens à l'AFASEC.

8/ Amiens réunion reportée

Suite au report d'une grande partie de la réunion de courses en nocturne d' Amiens du 17 septembre dernier, des indemnités devraient être versés à certains entraîneurs et selon certaines conditions. N'ayant pas de nouvelles à ce sujet, le syndicat adresse un courrier à la société des courses d'Amiens.

La séance est levée à 20h00.

A Paris le 3 octobre 2016.

BAZIRE Christian
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'CB' with a horizontal line underneath.